

4^{ème} Biennale de l'AE-EPS

16 et 17 Octobre 2021

STAPS Bobigny (sous réserve)



Formes scolaires de pratique et formation des élèves. Quels enjeux pour l'EPS ?

Appel à communication

La question d'une EPS du 21^{ème} siècle dont les acteurs élaboreraient eux-mêmes les contenus et les dispositifs proposés aux élèves s'ajustant au plus près du contexte scolaire, est au cœur des préoccupations des professionnels de la discipline. Elle n'est pas nouvelle¹, mais la liberté pédagogique qui semble offerte par les programmes de l'enseignement primaire du collège (2015) et de lycée (2020) permet de l'envisager sous un nouvel angle.

Dans un contexte où l'organisation par la France des JO de 2024 risque par ailleurs de relancer le débat sport /EPS, nous pensons que cette réflexion intéresse toutes celles et ceux qui enseignent l'Education Physique et Sportive, de la maternelle à l'université.

Si personne ne conteste le fait que les pratiques physiques sociales sont à l'origine des objets et contenus d'enseignement qui fondent la discipline, les modalités de l'adaptation de ces aspects culturels aux normes et valeurs scolaires méritent d'être explicitées.

L'évolution des derniers textes officiels produits sur l'EPS est révélatrice de cette réflexion. A titre d'exemple, les programmes du lycée général et technologique, reflétant à priori la position institutionnelle du moment, évoquent le passage des pratiques sociales de référence aux pratiques proposées par les enseignants en affirmant : « *Les activités physiques sportives et artistiques (APSA) font l'objet d'un traitement didactique et pédagogique afin de permettre de réels apprentissages pour chacun des élèves et s'adapter aux caractéristiques des contextes d'enseignement* ».

Une précision apparaît immédiatement après « *Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des activités physiques sportives et artistiques contemporaines* ».

Par ailleurs, ces mêmes textes précisent que « *La forme de pratique retenue doit faire l'objet d'une analyse approfondie et être porteuse de contenus d'enseignement prioritaires définis par l'enseignant...* »

Dès lors, élaborer une « forme scolaire de pratique » qui cible ce qu'il y a à apprendre tout en ne perdant pas de vue l'objet culturel dans un contexte qui lui donne du sens est un geste professionnel complexe qui demande à être analysé. De la conception à la mise en œuvre, il sera sous-tendu par une adaptation permanente aux besoins et possibilités adaptatives des élèves et au contexte d'enseignement à travers les différents projets de l'équipe de l'établissement. Qu'évoque cette expression « forme scolaire de pratique » qu'il convient de caractériser ?

Elle est proche de « la forme scolaire », concept de sociologie historique². Catherine Becchetti-Bizot³,

¹ Cf. la série de L. Grün dans les revues « Enseigner l'EPS » numéro 279, 280, 281 à ce sujet.

² Chartier, Julian et Compère 1976 ou Vincent 1980, 1994

³ Rapport au ministre de l'EN en 2017

la définit comme « *les manières d’enseigner et d’apprendre, l’organisation et l’aménagement des espaces et des temps d’apprentissage, les contenus et les ressources d’enseignement, les modes d’évaluation, de suivi et de pilotage, la formation des enseignants* », et affirme fortement la nécessité d’une transposition didactique effectuée par les enseignants eux-mêmes au sein de leur établissement. C’est reconnaître que l’enseignant d’EPS est un concepteur dont l’action, par l’articulation entre l’analyse du fond culturel des APSA, des caractéristiques de ses élèves et du contexte d’enseignement, aboutit à proposer des activités purement scolaires dont la structure diffère des pratiques sociales de référence. L’enjeu est bien ici la reconnaissance de pratiques propres à l’école.

Il nous semble donc intéressant de nous interroger sur ce travail de conception des Formes Scolaires de Pratique (FSP) et sur leurs mises en œuvre effectives proposées en classe.

Vos contributions, qui présenteront à partir de vos choix, des expériences, des actions, des propositions concrètes, des réflexions, devront s’inscrire dans l’un des quatre axes suivants :

1. Formes scolaires de pratique et rapport à la culture

Les contributions de cet axe questionneront principalement la relation existant entre les FSP proposées aux élèves et les pratiques physiques contemporaines institutionnalisées ou non (sports, pratiques libres de loisir ou de développement, jeux traditionnels, etc.) sources de la transposition didactique.

Quels attributs des formes scolaires de pratique permettent d’affirmer la prise en compte du fond culturel des pratiques sociales ?

2. Formes scolaires de pratique, activité de l’élève et acquisitions

Comment l’enseignant peut-il construire et faire évoluer des FSP propices à générer une réelle activité d’apprentissage dans la classe, quelle que soit l’hétérogénéité des élèves ? En quoi cette activité induite par les FSP permettrait-elle d’assurer des acquisitions identifiables et attendues par l’enseignant et les programmes ?

3. Formes scolaires de pratique, suivi et évaluations des élèves

Pour progresser, les élèves ont besoin de feedback et d’évaluations relatifs au processus et au produit de leur action. En quoi les FSP donnent-elles des repères aux élèves pour réguler leurs propres actions ou leur permettent-elles d’en construire en les aidant à appréhender les résultats de leur action ?

4. Formes scolaires de pratique, enjeux éducatifs et parcours de formation

Quelles caractéristiques et quelle forme évolutive donner aux FSP afin qu’elles permettent l’appropriation par les élèves de ces enjeux éducatifs sur le court (la séquence d’enseignement ou d’apprentissage), le moyen (l’année scolaire) et le long terme (le cycle et la scolarité) ?

Format des propositions

Instructions pour les résumés courts

Les résumés courts (3000 caractères maximum, titres, en-têtes, références et espaces compris) doivent être envoyés jusqu’au 15 décembre 2020 par courrier électronique en fichier attaché à l’adresse suivante : biennale@aeps.org

L’acceptation de votre communication vous sera notifiée après lecture et avis du Comité d’expertise (au plus tard le 30 janvier 2021).

Les résumés des contributions retenues formeront le livret de présentation du programme de la biennale.

Instructions pour les textes longs

Les textes longs (25000 caractères maximum, espaces compris) devront parvenir au Comité d’expertise avant le 15 mai 2021 à la même adresse : biennale@aeps.org

Les schémas, dessins ou illustrations devront être présentés exclusivement en noir et blanc et être joints, en plus du texte, dans un fichier à part au format PDF. Dans tous les cas, ce fichier complémentaire ne peut excéder 2 pages A4.

Les échanges entre le Comité d'expertise et les auteurs auront lieu jusqu'au 15 juillet 2021 et se poursuivront entre le 15 août et le 15 septembre directement sur les versions au format « ouvrage ».

Ces textes longs constitueront le dossier « Biennale 2021 » qui sera disponible lors de l'évènement.

Instructions communes pour les documents écrits

Tous les textes devront être écrits en Time New Roman 12, interligne simple.

Les marges seront de 2,5 cm.

Texte justifié à gauche ;

Une ligne pour chaque co-auteur – en italique : NOM (majuscule), prénom, statut et institution (les 3 derniers en minuscule) ;

Après un interligne : Mots clés : 5 maximum ;

Après un interligne : Le titre de la communication et en time new roman gras, italique ;

Le texte proprement dit ;

Des références bibliographiques limitées à 5 pour les résumés courts et à 15 pour les textes longs en respectant les normes suivantes :

1. Dans le texte : citez entre parenthèses le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s), suivi(s) de la date. Exemple : (Damasio, 2010).

2. En fin de texte et non en bas de page, reportez le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s) selon les modèles qui suivent :

- pour les ouvrages : Damasio A. (2010). *L'autre moi-même*. Paris, Odile Jacob.

- pour les articles : Rossi D. (2010). Apprendre à s'entraîner en milieu scolaire. Vers quelles compétences en activité de course ? *Revue Enseigner l'EPS*, n° 250, p. 8-13.

- pour un chapitre d'un ouvrage : Testevuide S., Coston A., Ubaldi J.L. (2010). Forme de pratique scolaire : proposition d'une démarche de caractérisation et d'illustration. In : *Les cahiers du CEDREPS n° 9*, Éditions AE-EPS, p. 6-14.

Chaque proposition reçue fera l'objet d'un accusé de réception.

Un second texte vous sera adressé pour les présentations orales pour la biennale mais vous pouvez d'ores et déjà noter les éléments suivants :

- Vous serez amenés à intervenir deux fois durant la biennale, sur une durée de 25 ou 30 minutes à chaque fois, selon des modalités qui vous seront précisées ultérieurement.

- Toutes les contributions s'appuient sur des images de classe au travail ; les modalités vous en seront précisées pour la rentrée scolaire 2020-2021 afin que vous puissiez prendre vos dispositions.